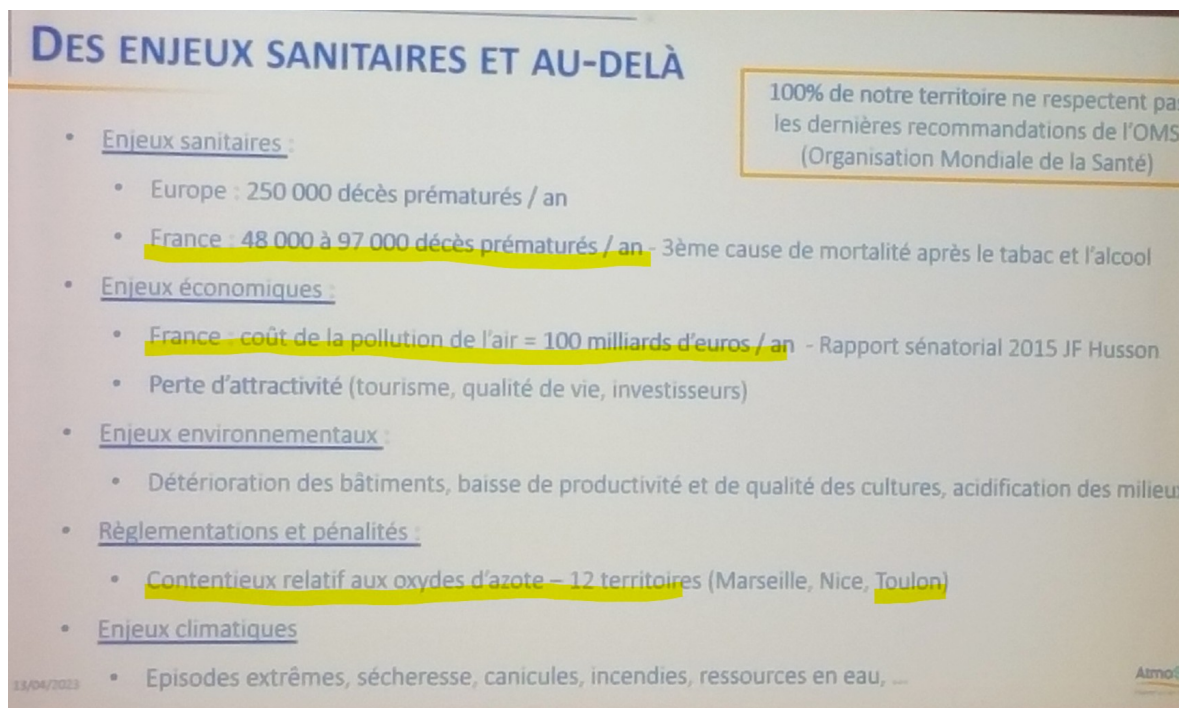


Pour une Zone à Faibles Émissions efficace dès mai 2023

I - Pourquoi créer une ZFEM ?

I-1 En premier pour réduire la pollution automobile responsable de 48 000 morts prématurés/an en France.

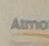
Nous nous appuyerons sur des éléments exposés à la conférence technique « Qualité de l'air et mobilité décarbonée » organisée par le Cerema à Aix le 13 avril 2023.



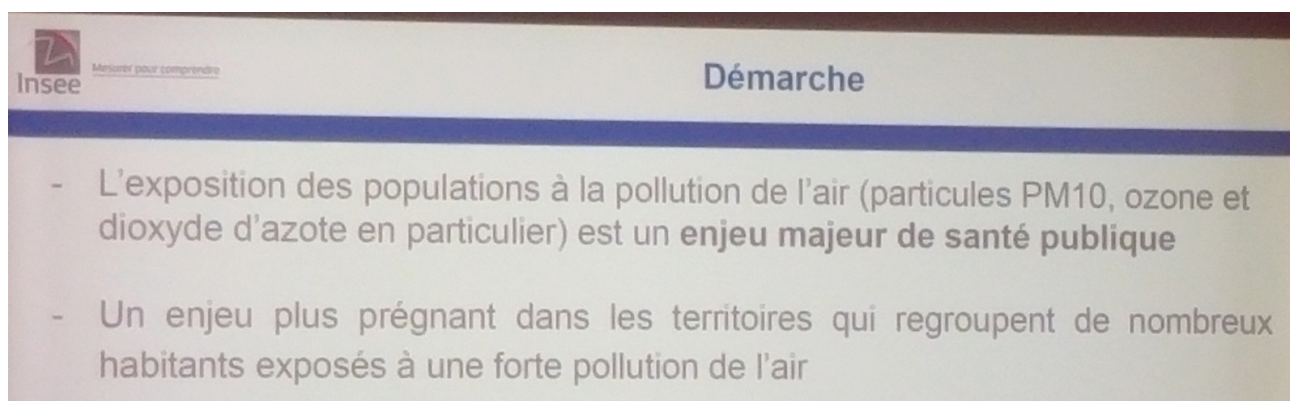
DES ENJEUX SANITAIRES ET AU-DELÀ


- Enjeux sanitaires :
 - Europe : 250 000 décès prématurés / an
 - France : 48 000 à 97 000 décès prématurés / an - 3ème cause de mortalité après le tabac et l'alcool
- Enjeux économiques :
 - France : coût de la pollution de l'air = 100 milliards d'euros / an - Rapport sénatorial 2015 JF Husson
 - Perte d'attractivité (tourisme, qualité de vie, investisseurs)
- Enjeux environnementaux :
 - Détérioration des bâtiments, baisse de productivité et de qualité des cultures, acidification des milieux
- Règlementations et pénalités :
 - Contentieux relatif aux oxydes d'azote – 12 territoires (Marseille, Nice, Toulon)
- Enjeux climatiques
 - Episodes extrêmes, sécheresse, canicules, incendies, ressources en eau, ...

100% de notre territoire ne respectent pas les dernières recommandations de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé)

13/04/2023 

L'Insee confirme que la pollution de l'air est un **enjeu majeur de santé publique**



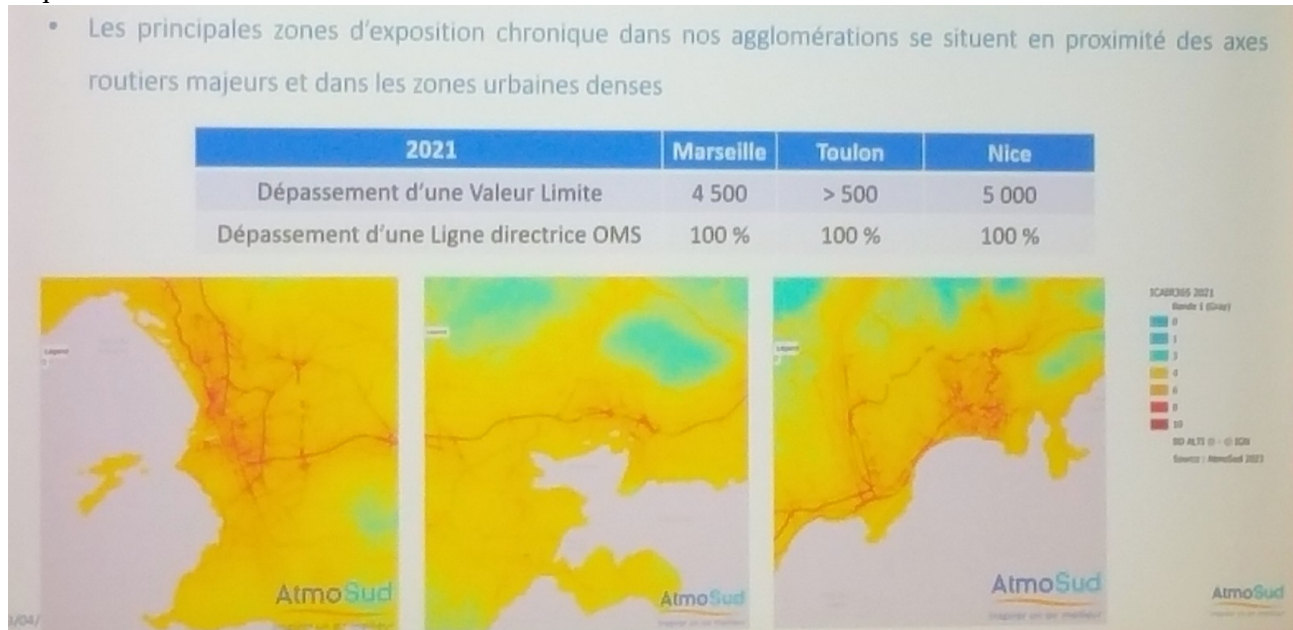
 **Insee** Mesurer pour comprendre

Démarche

- L'exposition des populations à la pollution de l'air (particules PM10, ozone et dioxyde d'azote en particulier) est un **enjeu majeur de santé publique**
- Un enjeu plus prégnant dans les territoires qui regroupent de nombreux habitants exposés à une forte pollution de l'air

Où se situent les zones fortement polluées ?

C'est le long des grands axes routiers et dans les zones urbaines denses que se situent les zones les plus à risques sanitaires.



Exposition à la pollution de l'air :
Des populations moins favorisées dans les zones à plus fort enjeu sanitaire

Conférence technique territoriale
Qualité de l'air et mobilité décarbonée : Enjeux et solutions pour nos territoires

O Sanzeri, Insee

L'Insee nous a montré, à partir d'analyse de fichiers de malades, que ce sont dans les zones exposées à la pollution que se situent le plus de risques sanitaires, et que c'est là que se trouvent des populations les moins favorisées.

La création d'une ZFEm améliorera plus particulièrement l'environnement sanitaire de ces populations.

Pour qui met-on en place les ZFEm ? Les inégalités face à la pollution de l'air et la mobilité

- Pollution de l'air, une **triple peine pour les personnes précaires** ;
- **Le tout voiture** : un **frein** pour les ménages modestes ;
- **Le cas des enfants, particulièrement vulnérables** face à la pollution de l'air, notamment des enfants pauvres.

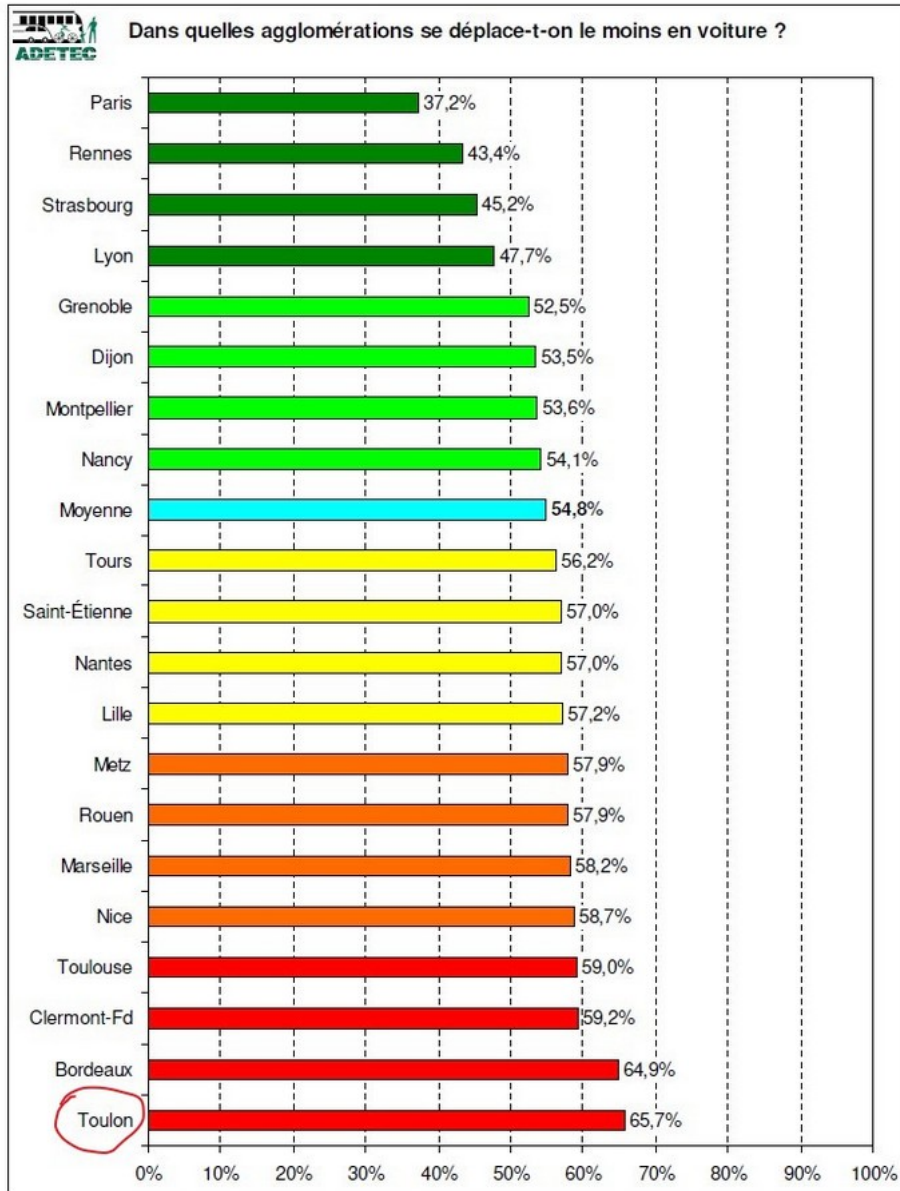
I-2 Le deuxième enjeu est de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, responsables de la modification du climat.

Pour cela il faut favoriser le développement des modes doux et des transports en commun. Dans ce domaine toutes les agglomérations doivent prendre leur part de responsabilité et d'engagement concret. Or, dans ce domaine TPM a un grand retard par rapport aux autres agglomérations.

Dans l'étude « [Part modale: Le palmarès des mobilités des 20 grandes Villes Françaises](#) » du cabinet ADETEC à télécharger au lien :

<http://www.adetec-deplacements.com/Le%20palmar%20des%20mobilit%20ADETEC%29.pdf>

Les agglomérations où l'on se déplace le moins en voiture



La Métropole Toulon Provence Méditerranée est classée 20ième pour la part de l'utilisation de la voiture (voir ci-contre) et 20ième pour la part des transports en commun, ceci crée des facteurs très défavorables pour la qualité de l'air et des gaz à effet de serre.

TPM a pris de grands retards par rapport à toutes les grandes métropoles :

- dûs à ses attermoissements en matière de développement du TCSP dont la fin de réalisation est rejetée en 2032,
- à ses choix pour favoriser le mode voiture (élargissement autoroute, nouveaux parkings en cœur de ville, nouvelles routes...).
- à son refus de transformer des voies voitures en site de TCSP ou en piste cyclable.

TPM est la seule grande Métropole qui n'a pas encore de ZFEM (voir <https://www.fnaut.fr/fnaut-infos-n298-les-zfe-quel-role-dans-une-politique-de-la-mobilite-comment-les-mettre-en-place/>)

II- Comment mettre en place une ZFEm

Nous utiliserons l'exemple de Lyon :

<https://demarchesadministratives.fr/demarches/zfe-a-lyon-tout-savoir-pour-circuler-dans-les-regles>

II-1 Il peut y avoir une mise en place progressive sur plusieurs années.

Lyon a une mise en place sur 4 ans à partir de 2022 jusqu'en 2026 : <https://zfe.grandlyon.com/zfe-grand-lyon/>
Cette mise en place a été précédée d'une phase d'information et de pédagogie de plusieurs mois pour que les habitants prennent connaissance des aides et des dérogations .

II-2 Des aides importantes sont disponibles pour changer de véhicules

Quelles aides ?

La Métropole de Lyon propose des aides pour acheter des véhicules avec motorisation 100 % GNV-GNL, 100 % électrique ou 100 % hydrogène ; qui sont cumulables avec celles de l'État français.

	100% GNV – GNL	100% Electrique	100 % Hydrogène
Poids lourd (> 3,5 tonnes) (neuf et occasion)	10 000 €	10 000 €	13 000 €
Véhicule utilitaire léger (neuf et occasion)	5 000 €	5 000 €	8 000 €
Majoration pour la mise au rebut d'un véhicule	-	1 000 €	-
Rétofit poids lourd (> 3,5 tonnes)	6 000 €	6 000 €	-
Rétofit véhicule utilitaire léger	3 000 €	3 000 €	-
Triporteur, vélos-cargo (2, 3 et 4 roues), remorque à assistance électrique (neuf et occasion)	-	3 000 €	-
Triporteur, vélos-cargo (2, 3 et 4 roues), remorque mécanique (neuf et occasion)	-	1 000 €	-

Pour plus d'informations, [contactez-nous](#).

A ces aides s'ajoutent parfois des [aides de l'ADEME sur la conversion de véhicules électriques](#).

Vous pouvez également vous équiper de triporteurs à assistance électrique en [leasing](#).

Les aides de l'Etat :

A ces aides s'ajoutent les aides de l'Etat, **cumulable aux aides de la Métropole :**

- [La surprime ZFE](#)
- [Prolongation du suramortissement des poids-lourds peu polluants](#)
- [Prime à la conversion 2022](#)
- [Bonus écologique](#)

Il y a possibilité de proposer des tarifs réduits pour les transports en commun.

De nombreuses personnes auront l'opportunité de profiter de ces aides si la ZFEm est mise en place.

II- 3 De nombreuses dérogations existent pour l'utilisation d'un véhicule : <https://www.toodego.com/zfe/>

DÉROGATION (7)

-  CRÉER MON COMPTE PETIT ROULEUR POUR DES USAGES OCCASIONNELS DE MON VÉHICULE
GRAND LYON PLUS D'INFOS
-  UTILISER UN DE MES 52 DROITS « PETIT ROULEUR »
GRAND LYON PLUS D'INFOS
-  DEMANDER UNE DÉROGATION SUR CONDITIONS DE REVENUS
GRAND LYON PLUS D'INFOS
-  DEMANDER UNE DÉROGATION POUR L'ACHAT EN COURS D'UN VÉHICULE À FAIBLES ÉMISSIONS PRÉSENTANT DES DÉLAIS DE LIVRAISON IMPORTANTS
GRAND LYON PLUS D'INFOS
-  DEMANDER UNE DÉROGATION POUR UN VÉHICULE UTILISÉ PAR UNE ASSOCIATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Dérogations pour :

- des conditions de revenus,
- pour les petits rouleurs (52 droits à Lyon),
- pour les rouleurs occasionnels,
- pour les associations,
- pour les entreprises.

III- Conclusion



Lors de la dernière réunion du Plan de Protection de l'Atmosphère (11/10/22) le préfet du Var a demandé à TPM de mettre en place la ZFEm au 1er janvier 2023 et de définir un périmètre large et non restreint. Le représentant de TPM, Gilles Vincent, président de la commission Environnement s'y est engagé.

La gouvernance de TPM dit consentir à la création de la ZFEm, mais a déjà reporté plusieurs fois sa mise en place, et a l'intention de la réaliser à minima, ce qui la videra de toute efficacité.

Ces atermoiements et ce manque de volonté de réaliser une action efficace ne sont pas des décisions responsables alors que cette ZFE est dans l'intérêt de personnes défavorisées qui subissent la pollution et qui auront l'opportunité d'une aide financière substantielle ou à défaut pourront avoir une dérogation pour l'utilisation de leur véhicule.

La pollution automobile dans notre Métropole TPM, favorise chaque année des maladies et cause des morts. D'autre part notre Métropole est en retard pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est pour cela que notre association demande que soit mise en place dès mai 2023, dans le cadre prévu par l'état, une ZFEm efficace, qui englobe les zones les plus polluées par la circulation automobile.

Maurice Franceschi, président de TVD.

Remarque : Pour commander votre vignette Crit'Air (certificat qualité de l'air) , allez sur le site officiel de l'état:

<https://www.certificat-air.gouv.fr/certificat>

prix de la vignette 3,11€